

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 29 MARS 2022 À 19 h À  
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

---

**SONT PRÉSENTS** : le maire Bernard Thériault et les membres :  
Florence Albert, Kim Légère, Louise Blanchard et Camille Gionet

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** : Marc Duguay, directeur général,  
Julie Jacob, secrétaire municipale et Annie Lanteigne, adjointe  
exécutive

Monsieur le maire, Bernard Thériault, appelle l'assemblée à  
l'ordre vers 19 h.

2022-80

Ordre du jour

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par  
la conseillère Florence Albert, il est résolu d'adopter l'ordre du  
jour tel que proposé. Adoptée

2022-81

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2022-82

Résolution du Conseil établie en  
vertu de l'article 59 de la Loi sur  
l'urbanisme – Logements  
multifamiliaux – rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par  
la conseillère Louise Blanchard;

**CONSIDÉRANT QUE** les lots, situés sur la rue de La Gare,  
portant les numéros d'identification (NID) 20875597, 20893269,  
20893293 et 20875605 et sur une partie des lots portant les  
numéros d'identification (NID) 20893277 et 20893285, ont fait  
l'objet d'une demande de modification de zonage dans le but de  
permettre un complexe d'habitations multifamiliales comprenant  
sept (7) bâtiments en rangée de quatre (4) unités de logement  
sur un seul lot.

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT:**

1. Les terrains, bâtiments ou constructions situés à l'intérieur  
d'une zone AI-21 ne peuvent être affectés qu'aux fins:

a) de l'usage principal suivant :

(i) Habitation multifamiliale

**Exigences relatives à la zone AI-21**

2. Aux fins du présent arrêté, l'usage principal prévu au  
sous-alinéa 1. a)(i) pourra être exercé aux conditions  
suivantes :

a) permettre un maximum de sept (7) bâtiments principaux  
par lot pour un usage d'habitation multifamiliale en  
rangée de quatre (4) unités de logement.

3. Sous réserve des articles 1 et 2 de la présente résolution, toutes autres dispositions de même que les dispositions générales prévues à la zone RC (habitation multifamiliale) de l'Arrêté n° 211 intitulé « Arrêté de zonage de Caraquet » s'appliquent *mutatis mutandis*.  
Adoptée

2022-83

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet – Logements multifamiliaux – rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » concernant la construction de logements multifamiliaux sur la rue de la Gare. Adoptée

2022-84

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Logements multifamiliaux – rue de la Gare

Sur proposition de la conseillère Florence Albert et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu d'accepter la lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » concernant la construction de logements multifamiliaux sur la rue de la Gare. Adoptée

2022-85

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - logements multifamiliaux – rue de la Gare

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » concernant la construction de logements multifamiliaux sur la rue de la Gare, et que cet arrêté porte le numéro 377. Adoptée

2022-86

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Luc et Marc Légère

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de Luc et Marc Légère. Adoptée

2022-87

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Luc et Marc Légère

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de Luc et Marc Légère. Adoptée

2022-88

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » - Luc Légère

Sur proposition de la conseillère Florence Albert et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre et l'adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet » de Luc et Marc Légère, et que cet arrêté porte le numéro 378. Adoptée

2022-89

Lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » - NIDS 20893293, 20875605 et 20893285

Sur proposition de la conseillère Kim Légère et appuyée par le conseiller Camille Gionet, il est résolu de faire la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » pour la parcelle de terrain portant le numéro d'identification NID 20893293 et les deux sections portant les numéros d'identification NID 20875605 et 20893285. Adoptée

2022-90

Acceptation de la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » - NIDS 20893293, 20875605 et 20893285

Sur proposition du conseiller Camille Gionet et appuyée par la conseillère Florence Albert, il est résolu d'accepter la lecture dans son intégralité de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » pour la parcelle de terrain portant le numéro d'identification NID 20893293 et les deux sections portant les numéros d'identification NID 20875605 et 20893285. Adoptée

2022-91

Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » - NIDS 20893293, 20875605 et 20893285

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par la conseillère Kim Légère, il est résolu de faire la troisième lecture par son titre de l'arrêté intitulé « Arrêté municipal de la Ville de Caraquet portant sur la fermeture et la cession des intérêts d'une rue future et de deux sections de rue publique » pour la parcelle de terrain portant le numéro d'identification NID 20893293 et les deux sections portant les numéros d'identification NID 20875605 et 20893285, et que cet arrêté porte le numéro 379. Adoptée

2022-92

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2022-93

Suivi des dossiers

En lien avec le rezonage sur la rue de la Gare, une lettre de recommandations a été reçue de la part des résidents du 138, 140 et 142, rue de la Gare.

Certaines négociations de la part de la Ville ont déjà été entreprises avec l'entrepreneur, soit le développement d'un deuxième accès à la future rue publique, la conservation du couvert forestier, le côté esthétique quant aux couleurs et le choix des matériaux ainsi que des clôtures côté est et ouest. Des discussions auront également lieu avec le Club de motoneige Nord-Est et le Club de VTT quant à la circulation des motoneiges et des VTT sur la rue de la Gare.

2022-94

Présentation et intervention du public

Aucune présentation ni intervention du public.

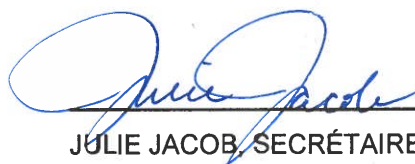
2022-95

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Camille Gionet, il est résolu de lever l'assemblée et la séance est levée vers 19 h 23.



BERNARD THÉRIAULT, MAIRE



JULIE JACOB, SECRÉTAIRE MUNICIPALE